

SCI OCCITANE
Société Civile Immobilière au capital sociale de 580 000 €
45 Quai Charles de Gaulle 69006 LYON
824 399 190 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le 3 novembre,
A 11h00,

Les associés de la société SCI OCCITANE , société civile immobilière au capital de 580 000 EUROS, divisée en 58 parts de 10 000 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 37 place Bellecour - 69002 LYON, sur convocation du gérant faite à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents :

Mme DEGOULET Christelle

Sont représentés par Mme DEGOULET :

BLOT	Pascal
BOUILLON	Jean Marie
BUISSON	Christophe
COLLIGNON	Alain
GAVILLET	Christian
GOARZIN	Philippe
HACHETTE	Patrice
HUSSON	Isabelle
HUYNH	Christine
MONTAGNE	Isabelle
PERRIN	Rémi
PINTON	Marie
SCHLOESING	Vincent

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de 23 parts sociales sur les 58 parts formant le capital social de la SCI.

Le Président ouvre la séance à 11H30. Il rappelle qu'en respect des statuts en vigueur, l'assemblée est régulièrement constituée si plus de la moitié au moins des associés possédant plus de la moitié du capital social est présente ou représentée. Les associés étant au nombre de 29, le quorum est fixé à 15 devant posséder au moins 29 parts.

Après un décompte des présents (0 associé) et des représentés (12 pouvoirs), il constate que ce quorum n'est pas atteint.

En conséquence, il dresse ce jour un PV de carence et il convoque à nouveau les adhérents pour une nouvelle Assemblée Générale qui se tiendra le 21 Janvier 2021 à 14H en visioconférence (un lien vous sera transmis par mail au moins 48H à l'avance) sur l'ordre du jour ci-dessous. Il rappelle que les décisions seront prises à la majorité des votes émis quel que soit le nombre d'associés présents ou représentés lors de cette deuxième consultation.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE DU 21 JANVIER 2021

- Lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la Société,
- Examen des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019,
- Quitus à la gérance,
- Changement de siège social,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RESOLUTION N°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la Société, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 dans les formes prévues à l'article 1856 du Code civil et 41 du décret du 3 juillet 1978, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

RESOLUTION N°2

L'assemblée générale donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2019.

RESOLUTION N°3 NON SOUMISE AU VOTE

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un déficit de 20 991 (€) euros, qu'elle décide d'affecter au compte « REPORT A NOUVEAU ».

RESOLUTION N°4

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège de la société du 45 Quai Charles de Gaulle 69006 LYON, au 7 rue de la Richelandière 42000 SAINT-ETIENNE, à compter du 14 janvier 2021.

RESOLUTION N°5

En conséquence de la décision de transfert de siège social, l'article 4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit : le siège social est fixé à SAINT-ETIENNE, 7 rue de la Richelandière. Le reste de l'article reste inchangé.

RESOLUTION N°6

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

PJ : Pouvoir à compléter

SCI OCCITANE
Société Civile Immobilière au capital sociale de 580 000 €
45 Quai Charles de Gaulle 69006 LYON
824 399 190 RCS LYON

A retourner à : contact@groupecrequy.fr

Je soussigné(e)

Demeurant

Propriétaire de..... parts sociales de la société civile immobilière SCI OCCITANE au capital de 580.000 euros, dont le siège est situé 45 Quai Charles de Gaulle 69006 LYON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 824 399 190.

Donne pouvoir à
M. /Mme
demeurant

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de ladite Société, du 21 JANVIER à 14h00 avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la Société,**
- Examen des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019,**
- Quitus à la gérance,**
- Changement de siège social**
- Questions diverses,**

En conséquence, assister à cette assemblée et à toute autre assemblée qui, par suite de défaut de quorum, serait ultérieurement convoquée avec le même ordre du jour, émarger la feuille de présence, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces, et généralement, faire le nécessaire.

Fait à Le